

Communauté de Communes d'O R I V A L

Etablissement public de coopération intercommunale

Siège: 22, rue des MOULINS 14470 REVIERS

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 25 août 2008

Présents (es) :

Mesdames et Messieurs les délégués des communes : **AMBLIE** : LAVISSE Jean-Pierre, **LEBESNERAIS-SAVINELLI** Catherine - **BENY SUR MER** : MAUGER Nathalie - **COLOMBIERS SUR SEULLES** : CAUMONT Robert, RICHARD Hervé - **COULOMBS** : LE DORNAT Cédric - **CREULLY** : BERON Jean-Paul, LEVERT Roger - **CULLY** : COLLIN Jean-François - **FONTAINE HENRY** : CAILLERE Philippe, PICHARD Brigitte - **LANTHEUIL** : BEAU Frédéric, LEU Gérard - **MARTRAGNY** : de CHASSEY Hugues, LAURENT Philippe - **REVIERS** : GUERIN Daniel, FRAS Laurence - **RUCQUEVILLE** : BOS Maryse, JOURDAN Céline - **SAINT GABRIEL BRECY** : THOMAS Hubert - **THAON** : MAURY Richard - **TIERCEVILLE** : BLOUET Catherine, DESOULLE Jacques - **VILLIERS LE SEC** : JULIEN Yves, MARIE Géraldine

Absent (e-s) excusé (e-s) représenté (e-s) :

Mesdames et Messieurs les délégués des communes :

Absent (e-s) excusé (e-s) non représenté (e-s) :

Mesdames et Messieurs les délégués titulaires des communes suivantes : **BENY SUR MER** : DELALANDE Hubert – **COULOMBS** : GROULT Roger – **CULLY** : de SEZE Jean-Charles – **SAINT GABRIEL BRECY** : FAUCHIER DELAVIGNE Jean – **THAON** : GOSSIEAUX Emmanuel

Début de la séance : 20h40

Emargement de la feuille de présence

Approbation des séances des conseils communautaires des 8 et 28 avril 2008, du 23 juin 2008.

Rappel de l'ordre du jour :

- I. Accueil
- II. Logo Orival
- III. Horaires d'ouverture de l'Office de Tourisme à compter du 01/10/08
- IV. Remplacement de M. Jean-Pierre Lavisce par M. Jean-Paul Beron à l'A.D.T.L.B. (Association pour le Développement du Tourisme et des Loisirs dans le Bessin)
- V. Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Rivière la Seulles
- VI. Etat de la rentrée scolaire :
 - Effectifs et sites retenus
 - Marché de la restauration scolaire
 - Travaux réalisés cet été
 - Etat des horaires du personnel scolaire
 - Remplacement d'un chauffeur et extension de son poste

- VII. S.A.F.E.R.
- VIII. A.D.E.M.E.
- IX. Agence de l'Eau et convention à relancer
- X. Etat de la dette et capacités à emprunter
- XI. Projet de la construction du restaurant scolaire de Thaon
- XII. Travaux à envisager en hydraulique :
 - Inondations par ruissellement à Lantheuil
 - Problèmes de l'écoulement du Chironne à Thaon
- XIII. Information voirie
 - Etat des travaux réalisés cet été
 - Demande de travaux pour 2009
- XIV. Travaux à réaliser au Château pour l'administration
- XV. S.P.A.N.C.
- XVI. Développement du territoire intercommunal et le Conseil Général comme partenaire
- XVII. Création d'un comité technique paritaire
- XVIII. Questions diverses

2 . LOGO ORIVAL

Monsieur Jean-Paul BÉRON informe les membres du conseil de la démarche qui a conduit à la réalisation du logo. Le 9 Juillet, l'office de tourisme de pôle du Bessin demande de lui fournir le logo de la CdC afin de l'inclure dans les documents touristiques de 2009 devant être envoyés à l'imprimeur le 22 juillet. Constatant qu'il n'en existait pas d'officiel, et ayant eu la possibilité d'utiliser les services d'une personne maîtrisant bien un logiciel de création, une ébauche a été rapidement réalisée et soumise aux membres du conseil communautaire. 30 retours ont été enregistrés (10 non, 17 oui et 3 incertains) avec quelques suggestions dont nous avons essayé de tenir compte. Le logo définitif choisi représente le territoire de la Communauté de Communes en vert pâle sur lequel se détache la dénomination de la CdC, « ORIVAL », en vert foncé avec un O majuscule figurant des pierres. La CdC est ainsi bien représentée et symbolisée.

L'urgence a fait qu'il n'a pas été possible d'élargir la concertation ni d'organiser un concours en direction des jeunes. Le recours à des professionnels a été évité en raison du coût.

Il est suggéré que ce logo soit utilisé pour matérialiser les limites de notre territoire.

3. HORAIRES DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL (OTI)

En 2008, du 1^{er} mai au 30 septembre, l'OTI est ouvert tous les jours de 9h30 à 13h00 et de 14h00 à 18h00, exceptés les dimanches et jours fériés de 9h00 à 13h00.

Ces horaires semblant correspondre aux besoins, la commission développement économique, réunie le 19 août dernier, propose de les reconduire chaque année.

Pour ce qui est de la période d'hiver, elle propose le planning suivant :

Hors vacances scolaires :

- Le mercredi matin de 9h00 à 13h00 (marché à Creully),
- Le vendredi après-midi de 14h00 à 17h00.

Vacances scolaires locales et parisiennes

- Mercredi, vendredi et samedi matin de 9h00 (10h00 le samedi) à 13h00
- Mardi à vendredi après-midi de 14h00 à 17h00.

Un panneau d'information sera posé à la porte de l'OTI rappelant ces horaires et indiquant le N° de téléphone de la CdC où des informations pourront être obtenues.

Certains membres de la commission pensent qu'une ouverture le samedi serait plus judicieuse, une personne ayant même émis une demande d'ouverture le lundi matin à destination des retraités. Sachant que le nombre de visiteurs hors saison est très faible (de 1 à 15 sur un mois complet) et qu'il y a peu de sites à visiter, le vendredi paraît le plus pertinent. Après en avoir délibéré, les horaires d'ouverture proposés sont adoptés à l'unanimité par le conseil.

A la demande de Monsieur LEVERT, le temps de travail hebdomadaire annualisé sera calculé pour ce poste.

4. REMPLACEMENT D'UN DELEGUE DE LA CDC A L'ADTLB : (Association pour le Développement du Tourisme et des Loisirs dans le Bessin)

Dans sa délibération du 28 avril dernier, le conseil communautaire a désigné trois délégués de la C.D.C. à l'A.D.T.L.B. dont monsieur Jean-Pierre LAVISSE. Celui-ci étant présent à la fois au titre de Conseiller général et au titre de membre de la C.D.C., souhaite désormais ne représenter que le Conseil général. Un seul candidat se propose pour le remplacer, Monsieur Jean-Paul BERON, qui, en tant que Président de la commission Développement économique et Aménagement de l'Espace, se trouve impliqué dans les activités liées au tourisme. A l'unanimité, le conseil communautaire a désigné Monsieur Jean-Paul BERON délégué de la C.D.C. au sein de l'A.D.T.L.B.

5. SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT ET D'ENTRETIEN DE LA SEULLES : INFORMATION

Il est envisagé une extension du périmètre du Syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien de la Seulles. Il s'étendra

- à l'ensemble du territoire des quatre communautés de communes (dont ORIVAL), impliquées (actuellement adhérentes pour une partie de leur territoire seulement).
- à 8 communes adhérant isolément.

Il est prévu que le comité syndical vote cette extension au cours de la première quinzaine de septembre. Pour valider ce vote, les communes devront délibérer sur l'extension de ce périmètre. Elles devront également demander le retrait de leur commune du syndicat et valider la demande d'adhésion de la CDC d'ORIVAL. Un modèle de délibération adapté à chaque commune sera envoyé, l'état d'avancement dans la procédure étant différent selon les communes.

Ensuite, le comité syndical se réunira avec les délégués du nouveau périmètre (2 par communes) pour voter de nouveaux statuts dont : le mode de représentation (4 délégués par CDC et 1 par commune isolée) et de nouvelles compétences. Cette décision devra être validée par les communes. ORIVAL devra ensuite élire ses 4 délégués après démission des anciens représentants.

6. ETAT DE LA RENTREE SCOLAIRE

Effectifs et sites retenus :

RPI COULOMBS/MARTRAGNY :

Préélémentaire Martragny → TOTAL DES 3 CLASSES : **74** élèves

Elémentaire Coulombs → TOTAL DES 3 CLASSES : **63** élèves

GROUPE SCOLAIRE DE CREULLY :

Préélémentaire → **154** élèves répartis sur 6 classes

Elémentaire → **165** élèves répartis sur 7 classes

8 élèves en CLIS

TOTAL : **173** élèves

ECOLE ELEMENTAIRE DE LANTHEUIL : **84** élèves répartis sur 4 classes

RPI ABRF - FONTAINE HENRY/REVIERS :

Préélémentaire Reviers → TOTAL DES 2 CLASSES : **58** élèves

Elémentaire Fontaine Henry → TOTAL DES 4 CLASSES : **101** élèves

GROUPE SCOLAIRE DE THAON :

Préélémentaire → TOTAL DES 3 CLASSES : **68** élèves

Elémentaire → TOTAL DES 5 CLASSES : **108** élèves

TOTAL GENERAL : 883 élèves (prévision au 4 juillet 2008 suite aux inscriptions dans les écoles). Mais il faut attendre la rentrée pour obtenir un chiffre définitif. Ce chiffre sera déterminant notamment pour Reviers qui devra atteindre 64 ou 65 élèves pour pouvoir maintenir sa 3^{ème} classe. Ceci, sous réserve de l'accord de l'Inspection Académique qui considèrera :

- le total des effectifs sur l'ensemble du R.P.I. et la possibilité de transfert de postes d'un site à l'autre
- la position de l'école de Reviers dans la liste départementale des écoles maternelles de la même catégorie
-

Monsieur Gérard LEU fait remarquer que l'on enregistrait un total de 882 élèves l'an passé. Les effectifs restent donc stables.

Constatant un écart important par rapport aux prévisions de mars 2008 (931 élèves), Gérard LEU demande davantage de précision et de rigueur dans l'établissement des prévisions. A cet effet, un état des présents et des prévisions sera établi à Noël, à Pâques et début Juin. Pour faciliter la gestion des mouvements, les certificats de radiation devront systématiquement être établis au même titre que les certificats d'inscription.

- Par souci de rationalité et de cohérence et afin de réduire la durée de transport des enfants, les élus se sont attachés à regrouper sur le territoire de la CDC les élèves qui y sont domiciliés. Ainsi, l'école élémentaire et le restaurant scolaire de Ste Croix Grand Tonne seront transférés dans une classe mobile à Coulombs pour la première et à la salle plurivalente de Martragny pour la 2^{ème}. Ce dernier transfert est conditionné par la mise en sécurité du bâtiment et de son accès, ainsi qu'à

l'amélioration de l'acoustique, si ces travaux ne sont pas trop onéreux. Monsieur LAVISSE précise que le Conseil général apportera une subvention et que la CDC seule financera la différence, exonérant ainsi la commune de Martragny. Le transfert ne pourra être effectif pour la rentrée, les travaux n'étant pas réalisés. M. Hugues de CHASSEY s'inquiétant de la date de finalisation de ceux-ci, M. LAVISSE précise qu'il espère voir un aboutissement pour Noël où un point sera fait, pour Pâques dans le cas contraire. Dans l'immédiat, le restaurant scolaire demeure à Ste Croix Grand Tonne.

- En raison d'un manquement du prestataire, l'installation des classes mobiles à Coulombs et Creully a pris du retard. Mais tout sera mis en œuvre pour que la rentrée se déroule dans de bonnes conditions.

Marché de restauration scolaire :

La date limite de réception des offres a été fixée au 7 juillet 2008. Ont fait la demande d'un dossier de consultation : API RESTAURATION, COMPASS, LA NORMANDE, RESTECO, SODEXO. Ont transmis un dossier : API RESTAURATION. N'ont pas souhaité répondre : COMPASS, LA NORMANDE, RESTECO et SODEXO car le cahier des charges comportait trop de contraintes en termes de produits, notamment les produits carnés et viandes labellisées. L'ouverture des plis a eu lieu le 10 juillet 2008. L'audition du candidat s'est déroulée le 22 juillet 2008. Le choix du candidat par la commission d'appel d'offres s'est fait le 28 juillet 2008.

Suite à la visite des restaurants scolaires du 7 août 2008 avec la société API restauration, il a été décidé la mise en place de la liaison froide sur chaque site. Elle a été préférée à la liaison chaude parce qu'elle permet une plus grande variété de menus et une économie de 0.40c par repas. Le matériel nécessaire (plateau chauffant etc.) est fourni par API.

Le coût du repas proposé par API RESTAURATION pour l'année scolaire 2008/2009 est de 2,17 € pour la préélémentaire et 2,29 € pour l'élémentaire (hors fourniture du pain qui sera acheté chez les boulangers locaux ; coût estimé : 0,15 €/repas), ce qui représente, par rapport aux années passées une économie de 70 000 € par an pour un total de 550 repas par jour, 77550 repas par an. Le prix facturé aux familles intégrera le coût des charges de personnel, de l'électricité et du chauffage.

Les prestations proposées par la société API répondent à nos attentes : les menus, établis par une diététicienne, sont équilibrés, des animations et des repas à thèmes sont assurés. Les collectivités faisant appel à ce prestataire interrogées ont fait part de leur satisfaction. API assurera également la formation du personnel.

Afin de vérifier la qualité des aliments fournis, une analyse régulière, à l'initiative de la CDC, s'ajoutera aux contrôles obligatoires.

Travaux réalisés cet été

Liste des gros travaux réalisés dans les écoles et restaurants scolaires durant les congés des mois de juillet et août 2008 :

Ecole élémentaire de Coulombs :

- installation d'une classe mobile afin de regrouper tous les élèves de l'élémentaire : le devis de la société METCI s'élève à 14 325,68 € TTC. La location mensuelle s'élève à 717,02 € TTC.

- Les petits travaux d'entretien ont été réalisés en régie

Groupe scolaire de Creully :

- intervention du couvreur Fabien RIFFI suite aux inondations de 2 classes à l'école maternelle : le montant des travaux s'élève à 1502,36 € TTC
- travaux de couverture à la garderie effectués par Fabien RIFFI : le montant des travaux s'élève à 555,42 € TTC
- installation d'une classe mobile suite à l'ouverture d'une 6^{ème} classe à l'école maternelle : le devis de la société METCI s'élève à 10 173,46 € TTC. La location mensuelle s'élève à 572,28 € TTC.
- le remplacement des portes du hall à l'école maternelle sera effectué aux vacances de la Toussaint par M. Stéphane BERNARDIN : le devis s'élève à 7630,48 € TTC.
- l'assainissement du mur de la garderie sera effectué cet automne par M. Thierry COLLET : le devis s'élève à 3318,90 € TTC.
- les petits travaux d'entretien ont été réalisés en régie par les agents du service technique de Creully à l'école maternelle, primaire et au restaurant scolaire.

Ecole élémentaire de Fontaine-Henry :

Les travaux ont été réalisés en régie.

L'intervention du couvreur est prévue semaine 35 (entre le 25 et le 29 août).

Ecole élémentaire de Lantheuil :

- installation d'un lavabo sous le préau par M. JAHOUEL : le montant des travaux s'élève à 664,84 € TTC
- remplacement du bac évier au restaurant scolaire par M. JAHOUEL : le montant des travaux s'élève à 1908,83 € TTC.
- les petits travaux d'entretien à l'école et au restaurant scolaire ont été réalisés par les agents du service technique de Lantheuil.

Ecole préélémentaire de Martragny :

- remplacement du revêtement de la cour par l'entreprise MARTRAGNY TP : le montant des travaux s'élève à 3516 € TTC.
- remplacement du chemin d'accès à la classe mobile effectué en régie : le montant des travaux s'élève à 602,57 €.
- les petits travaux d'entretien ont été réalisés en régie.

Ecole préélémentaire de Reviers :

- mise aux normes des installations électriques dans toute l'école par l'entreprise MAT ELEC : le montant des travaux s'élève à 1890,88 € TTC.
- remplacement du bac évier au restaurant scolaire par M. JAHOUEL : le montant des travaux s'élève à 1908,83 € TTC.
- remplacement du revêtement de sol au restaurant scolaire effectué en régie : le montant des travaux s'élève à 685 €.
- remplacement des portes du hall par l'entreprise LEBAS : le montant des travaux s'élève à 4092,02 € TTC.

- les petits travaux d'entretien ont été réalisés en régie.

Groupe scolaire de Thaon :

Les travaux ont été réalisés en régie.

Monsieur LAVISSE remercie messieurs Gérard LEU et Richard MAURY pour l'organisation de la mise en œuvre de ces travaux ainsi que le personnel qui s'est rendu disponible pendant les vacances. En 2009, une équipe plus consistante et mobile sera mise en place.

Etat des horaires du personnel scolaire

A la rentrée prochaine, la durée de la semaine scolaire sera fixée à 24 heures d'enseignement, organisées à raison de 6 heures par jour les lundi, mardi, jeudi et vendredi. Cette modification du calendrier scolaire implique la suppression des heures effectuées par les agents le samedi, le mercredi ou pendant des semaines supplémentaires lorsque les écoles pratiquaient la semaine de 4 jours. De par l'obligation d'appliquer ce nouveau calendrier scolaire, il est nécessaire de revoir les missions et horaires de chacun, en particulier pour ne pas réduire les horaires du personnel actuel (ce qui conduirait à diminuer leur salaire). Une étude des horaires de chaque agent a donc été menée. Cette étude a mis en lumière une hétérogénéité des situations sur les différents sites et services de la communauté de communes.

Pour remédier à ces états de faits, une révision générale des plannings est mise en place. Cette révision permettra :

- De combler les heures dues par les agents
- D'harmoniser les temps de travail sur chaque site
- De recentrer les activités de certains agents sur un même lieu ou des sites rapprochés
- De pallier le départ de quatre agents (3 départs en retraite et 1 démission)
- De ne plus faire appel au service d'enseignantes ou de contractuelles sur le temps de midi pour assurer la surveillance de la cour (coût annuel : 7 066.13€)

Ainsi, grâce à ces aménagements, à l'absence de remplacement des agents partis à la retraite ou en fin de contrat et à la suppression de certaines heures supplémentaires, des économies évaluées à 120 000 € par an correspondant à 8 000 heures annuelles seront réalisées.

Remplacement d'un chauffeur et extension de son poste

1/ Un chauffeur de transport en commun a donné sa démission au 1^{er} août 2008. Détail de ses missions :

- ramassage scolaire sur l'A.B.F.R. (Amblie.Bény sur Mer.Fontaine-Heny.Reviers)
- sorties scolaires des écoles de la Communauté de Communes
- entretien du bus

Son horaire hebdomadaire est de 20h30 annualisées, auxquelles il faut ajouter les heures complémentaires correspondant aux sorties scolaires dépassant celles déjà prévues au poste et au ramassage scolaire effectué pour le compte du syndicat scolaire du collège, soit un total de 1250 heures annuelles. Cet agent, qui a suivi un stage de formation de conducteur de poids lourds pendant son activité rémunérée à la C.D.C., doit à la collectivité, selon la

législation, trois mois d'activité ultérieurement à cette formation. Ayant quitté son poste un mois avant la fin de ce délai, il remboursera l'équivalent d'un mois de salaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire décide de supprimer ce poste.

2/ Il est nécessaire de procéder au remplacement de cet agent. Afin de prendre en compte le temps passé lors de toutes les sorties scolaires, ainsi que lors des actions de sécurité routière à destination des enfants scolarisés sur la CDC, notamment la préparation au permis « enfants transportés » et au permis « piéton » pour les cycles 1 et 2, le permis « cycliste » pour le cycle 3, la formation à l'éducation des parents, à la sécurité routière dans les transports scolaires ainsi que l'éducation nutritionnelle au restaurant scolaire, une extension du poste équivalant à 357 heures annuelles, soit la création d'un poste à temps complet, est proposé. Dans l'attente de l'obtention du concours d'Adjoint technique territorial 1^{ère} classe permettant la titularisation, la création d'un poste de chauffeur contractuel rémunéré à l'indice 290 correspondant au SMIC est proposée à l'assemblée.

A l'unanimité, le Conseil communautaire décide de créer ce poste.

7/ SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural)

Monsieur LAVISSE rappelle les termes de la délibération du conseil communautaire du 23 juin dernier par laquelle il décidait de dénoncer la convention passée avec la SAFER pour une mise en réserve de 15 ha 90a et 6ca et de passer une nouvelle convention pour 10 hectares, correspondant aux besoins actuels de la communauté de communes. La SAFER accepte de reporter à une date ultérieure la signature d'une deuxième convention pour les 5 hectares complémentaires, lorsqu'il sera nécessaire d'acquérir le terrain destiné à accueillir une zone commerciale à Creully.

Pour financer l'acquisition de ces 10 hectares évalués à 100 000 €, le recours à un emprunt est proposé. Deux tableaux d'amortissement émanant de DEXIA CLF Banque sont soumis à la délibération du conseil. Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par 24 voix favorables et 1 abstention, opte pour l'emprunt d'une durée de 15 ans à annuités constantes de 9 379.62 €, au taux d'intérêt de 5.11 %. Bien que d'un coût financier supérieur de 4 620 €, ce tableau présente l'avantage d'un remboursement moindre au cours des 7 premières années pendant lesquelles des investissements doivent être réalisés.

8/ ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie)

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que l'ADEME a suspendu l'attribution d'une subvention de 5 100 € prévue pour le financement de la construction HQE de l'école d'Amblie-Lantheuil au motif que les pièces justificatives n'avaient pas été fournies. La situation sera régularisée rapidement.

9/ AGENCE DE L'EAU ET CONVENTION A RELANCER

Monsieur le Président donne l'information selon laquelle une convention de subventionnement avait été passée avec l'Agence de l'eau pour le financement partiel des travaux sur la Thue, la Mue et le Chironne, sous réserve que ceux-ci soient engagés avant le 30 juin 2008. Tel n'a pas été le cas. En conséquence, une nouvelle demande de subvention devra être déposée.

10/ ETAT DE LA DETTE ET CAPACITE A EMPRUNTER

- 1) Les remboursements annuels de la dette (intérêt et capital) sans autres emprunts que ceux souscrits avant 2008 sont les suivants :

En 2008	296 000 €
En 2009	281 000 €
En 2010	227 000 €
En 2011	189 000 €
En 2012	185 000 €
En 2013	165 000 €
En 2014	148 000 €

- 2) La réflexion conduite par le bureau de la cdc s'est appuyée sur plusieurs paramètres qui définissent une rigueur dans la gestion et dans la maîtrise budgétaire mais qui correspondent également aux chiffres constatés ces dernières années.

Dans le domaine des dépenses de fonctionnement :

- réduction des dépenses de personnel de 100 000 € en 2009 et de 100 000 € en 2010.
- augmentation moyenne de tous les salaires de 2 % par an pour les 5 années de mandat (2009-2013)
- augmentation des autres dépenses limitée à 2 % par an pour les 5 années de mandat (2009-2013)
- diminution de certaines dépenses (ex : achat repas cantine auprès prestataire – 70 000 € par an)

Dans le domaine des recettes de fonctionnement :

- augmentation de la DGF de 2 % par an pour les 5 années de mandat
- augmentation du produit des 4 taxes de 4 % par an sans augmentation des taux sur les 5 années du mandat. Cette augmentation moyenne de 4 % résulterait d'une augmentation moyenne des bases d'imposition, augmentation physique de 2,5 % par an et nominale de 1,5 % par an.

Pour mémoire les variations des bases de 2002 à 2008 ont été les suivantes :

- + 32,4 % pour la TH
- + 46,6 % pour le FB
- 9% pour le FNB (une compensation est accordée)
- + 49,3 % pour la TP

La variation moyenne 2008-2013 serait de + 26,5 % avec une augmentation du produit obtenu de 500 000 € environ, sans majoration des taux d'imposition et sans augmentation du FNB.

Volontairement, on ne fait pas apparaître d'augmentation des recettes au titre des prestations de services.

Les emprunts seront souscrits avec des durées s'échelonnant de 10 ou 15 ans (voirie, environnement), et de 20 ou 30 ans (gros immobilier), avec des remboursements ayant des annuités constantes.

Une synthèse prospective budgétaire a été établie en respectant ces principes et en intégrant des hypothèses d'investissements et d'emprunts. Il en ressort qu'au cours du mandat, la CDC aura la capacité d'investir à hauteur de 7 030 000 € et devra emprunter 4 070 000 €.

Ce tableau, qui sera actualisé chaque année en tenant compte des dépenses et des recettes réelles, est un document d'orientation budgétaire qui permettra un suivi rigoureux des budgets.

Il reste à chaque commission de programmer et de hiérarchiser ses investissements pour cette période 2009-2013 en tenant compte de la capacité des communes à verser les fonds de concours correspondant aux projets de travaux de voirie. Dans ce but, chaque commission se réunira au cours du mois de septembre. La commission Finances étudiera ensuite leurs propositions et établira des priorités qu'elle soumettra à la décision du Conseil communautaire du 20 Octobre.

11/ PROJET DE CONSTRUCTION DU R.S.I. DE THAON

Le projet de construction du R.S.I. de Thaon a été lancé en 2002. La commune de Thaon a obtenu le permis de construire et a cédé le terrain à la CDC. L'Architecte a réalisé l'étude du projet dont il a été rémunéré. Mais la réalisation n'a jamais vu le jour. A présent, la commune de THAON demande que le projet soit réactivé pour obtenir une ouverture à la rentrée 2009.

A l'unanimité, le conseil communautaire autorise la commission scolaire à redéposer le dossier de demande de permis de construire et à faire réévaluer le projet. Il demande à l'architecte de revoir le coût de la construction à la baisse et de ne pas refacturer son étude. Il sollicite des services de l'Etat une aide financière au titre de la D.G.E.

La décision sera prise le 20 octobre prochain.

12/ TRAVAUX HYDRAULIQUES

- Afin d'éviter les inondations par ruissellement à Lantheuil, des travaux d'un coût maximum de 15 000 € doivent être entrepris, consécutivement à l'achat d'une bande de terre, à la plantation d'une haie, à la réalisation de paliers et, dans un second temps, d'un bassin de rétention.

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité d'engager ces travaux. La commission Environnement traitera également les demandes de travaux hydrauliques de Villiers-le-Sec, Amblie, Cully, Coulombs, Thaon.

- Depuis quelques années, sur le territoire de Thaon, près du CD 22, la rivière Le Chironne est sorti de son lit, provoquant une inondation dans un champ voisin. Des travaux exécutés récemment ont permis au Chironne de reprendre son cours.

13/ VOIRIE

- Le programme de travaux de voirie 2007 est terminé dans l'ensemble des communes (Martragny, Reviere, Thaon, Lantheuil, Colombiers sur Seullas, Cully), excepté à Fontaine-Henry qui est dans l'attente de l'effacement de ses réseaux et à Amblie où le chantier a été annulé. Le total des travaux réalisés est de 242 524.63 € HT et des travaux à venir de 111 683.15 € HT, soit un total de 354 207.78 € HT.

Les économies de 29 408.59 € HT réalisées par rapport aux prévisions de 383 616.37 € HT permettront d'engager des travaux de voirie à Tierceville évalués à 14 407 € et à Villiers le Sec évalués à 8 000 €. Ceux de St Gabriel évalués à 40 000 € HT sont reportés à l'exercice 2009. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Pour financer ces travaux de voirie, le Président propose de contracter un emprunt de 310 000 € auprès de Dexia. Deux tableaux d'amortissement sont présentés. Après en avoir délibéré, par 21 voix pour et 4 abstentions, le conseil choisit d'emprunter cette somme sur 15 ans à annuités constantes de 28 970 € au taux d'intérêt de 5.11 %.

- Afin de pouvoir solliciter la D.G.E. dans les délais légaux, il est rappelé que les projets de travaux de voirie de 2009 doivent être déposés par les communes avant la fin du mois d'août.
- Il est proposé à chaque commune de lister les véhicules et le matériel d'entretien des espaces verts dont elle se sert sur son territoire à la fois par elle-même et par la CDC, et de définir le pourcentage d'utilisation par chaque collectivité. A cet effet, une feuille à remplir et à retourner pour le 1^{er} janvier 2009 est remise aux délégués.

14/ TRAVAUX A REALISER AU CHATEAU POUR L'ADMINISTRATION

Le site web de la Communauté de Communes sera créé en collaboration avec l'association d'informatique de Lantheuil. A cette fin, une salle sera aménagée dans l'ancien local des Galopins. L'espace de travail du personnel administratif et des Vice-Présidents étant exigü, un aménagement de bureaux est prévu au 1^{er} étage du château. Ce projet fera l'objet d'une délibération le 20 octobre prochain au vu des devis qui seront déposés. Le conseil accepte à l'unanimité de solliciter une subvention auprès du Conseil général, l'évaluation approximative étant de 60 000 €.

15/ SPANC

La prochaine réunion de travail est prévue le mardi 16 septembre à 18 h à Fontaine-Henry.

16/ DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE INTERCOMMUNAL EN PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL GENERAL

Dans le cadre de son autorisation de programme n°2007-109 (durée 4 ans 2007-2010) le Conseil Général du Calvados a prévu un crédit global de 6 000 000 € au titre du programme d'aides en faveur de l'intercommunalité. Ce dispositif qui repose sur la procédure d'un contrat départemental de territoire d'une durée de 4 ans, prévoit une aide globale fixée à 40 % d'une

enveloppe de dépenses définie à 915 000 HT correspondant à la catégorie des cdc de 5000 à 10 000 habitants.

Les travaux subventionnables doivent être éligibles, c'est-à-dire structurants pour notre territoire. Ne sont pas pris en compte les investissements concernant la voirie ou les écoles, mais peuvent l'être :

- les aménagements pour accueillir les associations ou les bureaux à usage des collectivités
- les aménagements de locaux techniques intercommunaux
- les salles de sport

La subvention départementale au titre de ce contrat départemental de territoire peut être cumulée avec d'autres aides à la seule condition que le total de l'aide ne dépasse pas 80 % de la dépense.

A l'unanimité, le conseil communautaire autorise le Président à signer avec le Conseil général un contrat départemental de territoire d'une durée de 4 ans.

17/ CREATION D'UN COMITE TECHNIQUE PARITAIRE

Toute collectivité qui emploie plus de 50 agents doit obligatoirement créer un Comité Technique Paritaire autonome. C'est le cas de la CDC qui compte 82 agents.

Le conseil décide donc de créer un comité technique paritaire dont le rôle est de : donner son avis sur des questions relatives :

- à l'organisation et au fonctionnement de la communauté de communes
- aux programmes de modernisation des méthodes et techniques de travail
- aux suppressions d'emplois
- à l'établissement du plan de formation

Le C.T.P. est également compétent pour toutes les questions relatives à l'hygiène et à la sécurité et décide de la mise en place des actions de prévention.

Conformément à la législation, il sera composé de représentants du personnel et de représentants de la communauté de communes à parité égale. Considérant que le nombre de représentants doit être de 3 à 5 pour les collectivités dont l'effectif est au moins égal à 50 et inférieur à 350, le conseil communautaire décide de fixer ce nombre à 3.

Il procède ensuite à l'élection de ses trois représentants titulaires : Gérard LEU, Nathalie MAUGER, et Brigitte PICHARD sont désignés.

Puis il procède à l'élection de ses trois représentants suppléants : Cédric LE DORNAT, Roger LEVERT et Hervé RICHARD sont désignés.

Pour information, la durée de mandat est de 6 ans. Le C.T.P. est présidé par le Président de la Communauté de Communes. Le secrétariat est assuré par un représentant de la communauté de communes et un secrétaire adjoint désigné par les représentants du personnel. Le C.T.P. se réunit au moins 2 fois par an.

18/ QUESTIONS DIVERSES

- Il est prévu qu'un agent du personnel administratif suive une formation pendant 18 mois, à raison de 7 heures hebdomadaires. Son remplacement étant nécessaire, il

sera fait appel au service de remplacement du Centre de Gestion qui engagera un contractuel sur la base de rémunération du SMIC.

- Monsieur GILOT, délégué au SIDOM, donne les informations suivantes :
 - le contrat concernant les déchets sélectifs et ultimes a été renouvelé
 - un questionnaire sur leurs besoins a été adressé aux communes
 - les journaux seront joints aux autres déchets dans les sacs jaunes
 - le SEROC met à la disposition des communes des documents pédagogiques et d'information à destination des élèves et de la population.

19/ AMENAGEMENT D'UN CARREFOUR A CREULLY : CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL

Le conseil communautaire décide d'aménager un carrefour de type « tourne à gauche » sur la route départementale 82 à Creully afin de faciliter et de sécuriser la desserte de la déchetterie.

Le Conseil communautaire autorise M. Le Président à signer la convention qui sera passée avec le conseil général dont l'objet est de définir les modalités de réalisation et d'entretien ainsi que la répartition du financement des travaux concernant le domaine public départemental et que la communauté de communes envisage de réaliser.

La Communauté de communes finance l'ensemble des ouvrages estimés au total de 70 000 € HT, 83 720 € TTC. Le Département confiant à la Communauté de communes la réfection et la réalisation de la chaussée départementale, verse une participation financière correspondant à l'estimatif des travaux HT, soit 35 169 €. Il a également décidé d'octroyer à la commune de Creully une subvention de 17 250 € sur les crédits provenant du produit des amendes de police, aide qui sera ensuite reversée à la Communauté de communes. Pour financer le résiduel, la CDC pourra contracter un emprunt.

Le conseil communautaire désigne la direction départementale de l'équipement comme maître d'œuvre de l'opération. Elle se chargera également de faire paraître l'avis d'appel public à la concurrence.

Le prévisionnel de ces dépenses et de ces recettes est inscrit au budget 2008. La dépense réelle sera connue lorsque le marché sera attribué.

La séance est levée à 0h 20.